

DU 18 AU 24 JANVIER

NOUVELLE
TÉLÉVISION

CINÉMA

DOCUMENTAIRE

SÉRIE
FICTION
MUSIQUE
SPECTACLE
SPORT
MAGAZINE
INFO
DIVERTISSEMENT

FLORENCE LEVILLAIN / SIGNATURES

LE CHAOS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Viols, maltraitements, détournement de fonds... Pour Zone Interdite, souvent en caméra cachée, Jean-Charles Doria pointe les défaillances d'un service et de ses foyers, dont la gestion est laissée aux départements. Un véritable scandale, dont l'État ne semble toujours pas prendre la mesure.

Selon que vous serez né à Dijon ou à Strasbourg, les placements de l'ASE vous rendront l'existence vivable ou encore plus misérable... Tel est l'enseignement qu'on pourrait tirer du documentaire que consacre le magazine *Zone interdite* à l'aide sociale à l'enfance et à ses foyers, ce dimanche. Dans des séquences souvent réalisées en caméra cachée, l'enquête de Jean-Charles Doria pointe les manquements »

» dramatiques de certains centres, qui ajoutent aux maltraitements auxquelles l'ASE est pourtant censée soustraire les mineurs qui lui sont confiés. Un an après l'édifiant numéro de *Pièces à conviction* consacré au même sujet, rien ne semble avoir changé... et les violences (absence de projet éducatif, non-signalement de fugues, indifférence coupable en matière de prostitution, atteintes sexuelles, viols, détournements de fonds...) s'accumulent, achevant de saccager des vies déjà bien compliquées. Près des trois quarts de ces jeunes ne décrochent aucun diplôme, et 40% des SDF de moins de 25 ans sont passés par l'ASE... Vous avez dit scandale ?

D'où vient votre projet d'enquêter sur l'aide sociale à l'enfance ?

L'année dernière, j'avais réalisé un documentaire sur les adolescents délinquants envoyés en centres fermés ou en prisons pour mineurs. La plupart venaient de l'ASE, ils avaient été placés en foyer ou en famille d'accueil, et racontaient des histoires que j'avais du mal à croire. D'où mon envie d'enquêter. C'est le troisième film que je consacre à la jeunesse, qui me semble négligée par les médias, mais aussi par les politiques publiques. Ces ados sont pourtant les citoyens de demain.

Maltraitance, recours abusif aux calmants, non-signalement des fugues, agressions sexuelles et viols... Les conséquences des défaillances de l'ASE que vous avez constatées sont ahurissantes. Avez-vous été surpris ?

J'ai eu l'impression qu'il suffisait de soulever le couvercle pour découvrir une tambouille peu ragoûtante. Mon film dure quatre-vingt-dix minutes, mais il aurait pu être beaucoup plus long ! Plus que les éducateurs eux-mêmes, c'est le système qui dysfonctionne. Et il ne tient pas à ce que cela se sache. Invariablement, les portes me sont restées fermées, à tel point que j'ai cru, à un moment, que je ne trouverais jamais d'endroit où filmer. Comme le dit la députée Perrine Goulet dans le reportage, il est plus difficile de visiter un foyer de l'aide sociale à l'enfance que d'inspecter une prison. Seul le foyer Oberlin, dans le Bas-Rhin, m'a accueilli. Les difficultés y sont les mêmes qu'ailleurs, mais comme le président du département et la directrice de

l'établissement ont envie d'y remédier, ils ont fait preuve de transparence...

Est-ce la raison pour laquelle à Dijon, à Saint-Denis, vous avez dû tourner en caméra cachée ?

Honnêtement, j'aurais aimé me passer de ce procédé. Mais mes demandes auprès des départements, des associations d'aide à l'enfance ou de familles d'accueil restant lettre morte, il a bien fallu que je mette en place ces infiltrations : c'était le seul moyen de montrer ce que l'on cherche à nous cacher. Dans le cas de l'abbaye de Valloires (Somme), où un jeune a abusé d'autres pensionnaires pendant six ans, les faits étaient connus, mais ils ont été dissimulés ; à Jarsy, en Savoie, nul n'ignorait que la directrice doublait ou triplait la capacité d'accueil de l'établissement et que sa comptabilité était problématique, mais personne n'a rien fait. On a une administration aveugle, muette et, dans certains cas, complice. C'est cette attitude de déni des départements qui m'a presque le plus choqué.

Incriminez-vous la gestion décentralisée de l'ASE ?

Les départements sont libres de leurs comptes. On ne connaît ni la part de budget qu'accorde chacun à l'ASE (elle oscillerait entre 5 et 20% selon les endroits), ni comment cet argent est attribué. C'est également eux qui ont la responsabilité des foyers et des familles d'accueil, et doivent s'assurer que tout se passe bien... ce qui revient à leur demander d'être les inspecteurs de leur propre travail ! De fait, il y a très peu de vérifications. En 2009, la Cour des comptes avait estimé que les centres n'étaient contrôlés qu'une fois tous les vingt-six ans. Autant dire jamais.

L'ASE accepte-t-elle de faire son autocritique ?

Non, bien sûr. Partout, on m'a demandé d'aller voir ailleurs. J'ai ressenti la peur des représailles si on s'exprimait, tant chez les familles d'accueil que chez les éducateurs. Dans cette profession et ce milieu, l'omerta règne. J'espère que ce film leur donnera envie de s'ouvrir davantage, de montrer les difficultés qu'ils rencontrent plutôt que de les nier. Les départements gèrent l'ASE comme une administration, quelque chose qui part du haut et descend vers le bas. Mais une administration, ce n'est pas



humain ! C'est froid, ça ne prend pas en compte les cas particuliers, et ça ne se remet pas en question.

Que peut-on attendre du rapport sur le sujet qu'a remis la députée Perrine Goulet en juillet ?

J'ai l'impression qu'il n'a pas été suivi d'effets. Adrien Taquet, le secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, a annoncé en octobre apporter 80 millions d'euros au budget : cela représente 1% des 8 milliards de l'aide sociale à l'enfance. Une goutte d'eau.

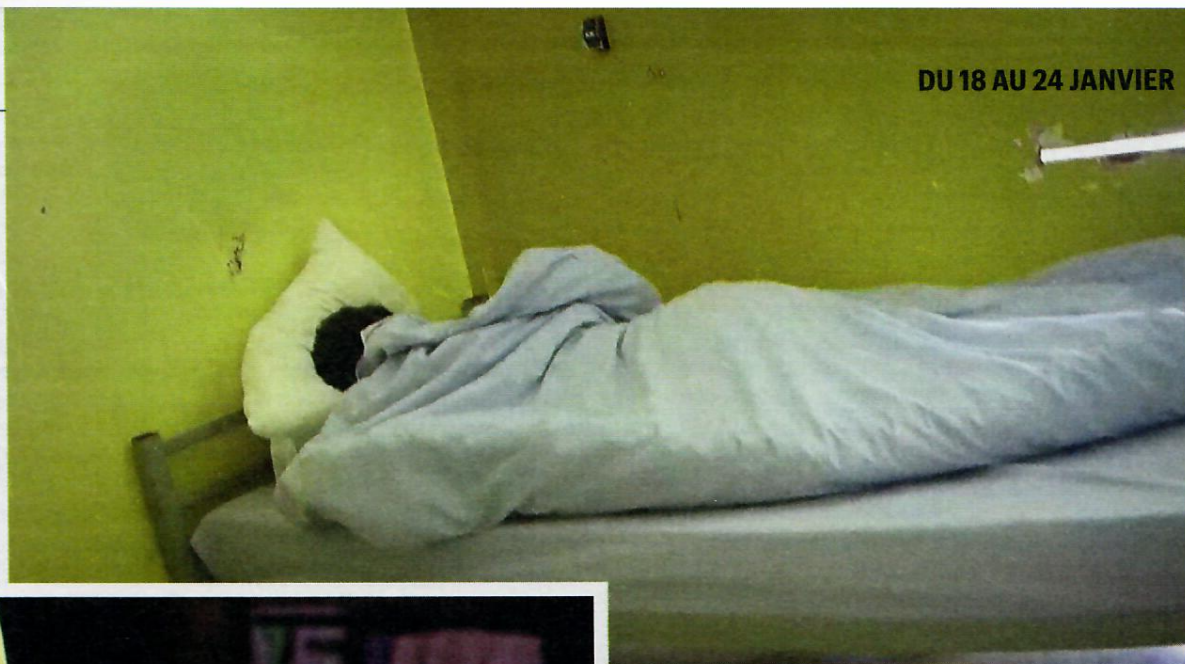
Un documentaire comme le vôtre peut-il avoir un impact ?

Du fond du cœur je l'espère... Le film diffusé l'an dernier dans *Pièces à conviction* avait permis la création du poste d'Adrien Taquet. Mon film ne raconte malheureusement pas grand-chose de différent par rapport à celui de France 3... Je regrette que depuis tout ce temps les réflexes soient restés les mêmes. *Propos recueillis par Aude Dassonville*

Page précédente : jeu d'expression contre la peur dans un foyer d'accueil d'urgence. Ci-dessus : scènes du quotidien en foyer ; en bas à droite, le témoignage d'Angèle, ex-enfant placée.

Zone interdite
Mineurs en danger : enquête sur les scandaleuses défaillances de l'aide sociale à l'enfance.
Dimanche 21.05 M6

DU 18 AU 24 JANVIER



NOUS, ASSOCIATIONS D'ENFANTS PLACÉS...

Près d'un an après la nomination d'Adrien Taquet au secrétariat d'État chargé de la protection de l'enfance, Lyes Louffok, lui-même ancien enfant placé et membre du Conseil national de la protection de l'enfance, dresse un bilan sévère.

«Après la diffusion du documentaire de Pièces à conviction l'an dernier [dont il était le principal protagoniste, ndlr], nous nous étions félicités qu'Emmanuel Macron rétablisse un ministère de l'Enfance, qu'il avait lui-même supprimé. Mais aujourd'hui, je suis catastrophé. Non seulement la situation des enfants placés n'a pas évolué, mais elle a empiré. Nous, associations d'enfants placés, demandons l'instauration d'une cellule de contrôle indépendante qui veillerait à ce que les droits de ces mineurs soient respectés de la même façon sur tout le territoire:

Adrien Taquet a refusé de la mettre en place. Nous réclamions la création d'un fichier national de recensement des agréments des familles d'accueil, afin que celles qui avaient été sanctionnées dans un département ne puissent pas exercer dans un autre: cela n'est pas prévu. Nous souhaitons que les départements aient l'obligation de protéger les jeunes majeurs de 18 à 21 ans: Adrien Taquet a créé un contrat d'accès à l'autonomie sans financement obligatoire et laissé à l'appréciation totale des départements – ce qui risque de créer de nouvelles situations d'inégalité. Pour percevoir des fonds publics, les départements devront donc prendre des engagements, ce qui relève d'une démarche de marchandisation de la solidarité de la protection de l'enfance. C'est très inquiétant. Ce contrat est

en outre assorti d'une condition, celle d'avoir cumulé dix-huit mois de placement dans les vingt-quatre mois qui précèdent la majorité. Or 44 % des jeunes actuellement pris en charge après 18 ans ont été placés après l'âge de 16 ans! La décentralisation de la protection de l'enfance n'a aucun sens, alors qu'une renationalisation de ce service serait de nature à susciter un vrai travail de coopération entre les ministères de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Santé. Mais La République en marche prépare déjà les élections départementales: elle a besoin d'élus locaux et refuse de se fâcher avec l'ADF, l'Assemblée des départements de France. Tout cela relève d'un jeu de postures politiques, qu'il faut faire cesser. Car pendant ce temps-là les enfants continuent de souffrir.»